COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

No 2-2019 - Séance du 18 février 2018 - Orale

Travaux d'urgence suite à l'effondrement partiel de la berge du ruisseau de la Scie au droit des parcelles n°1951 et n°1954 en aval du pont de Chamoyron - septembre 2017

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Les travaux entrepris dans le cadre de ces travaux autorisant des dépenses de CHF 137'900.- (communication n° 11-2017 - 30 octobre 2017), ont été réalisés pour un montant total de CHF 82'422.80.

D'autre part, nous avons reçu de la part de la direction générale de l'environnement, une subvention de CHF 48'287.50, réduisant la part communale à CHF 34'135.30.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay

Le secrétaire

J. Steiner

MUNICIPALITE DE ST-LEGIER - LA CHIÉSAZ

St-Légier-La Chiésaz, le 21 janvier 2019

Copie : M. Alain Bovay, municipal délégué
Service des finances
Bureau du conseil communal